Privilège-M. Huntington

Le volume que j'ai à la main, c'est le budget principal des dépenses au 31 mars 1981, et celui des dépenses au 31 mars 1982 sera au moins aussi épais puisque d'importants changements d'orientation sont prévus. Comme on le voit aux signets intercalés dans ce document, il y a de nombreux détails que j'ai tenu à étudier pour pouvoir mieux interroger le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à la Chambre aujour-d'hui. Il avait annoncé le dépôt de ce budget.

Cela exige un travail considérable. Je ne suis pas passé par une faculté de droit spécialisée dans les finances. Je ne sors pas du London School of Economics.

M. Baker (Nepean-Carleton): Dieu en soit loué!

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Je suis allé à l'école de la vie. Je me suis donné beaucoup de peine pour essayer de comprendre la structure de notre Chambre depuis six ans que j'y siège. J'ai essayé de me familiariser avec le budget, mais ce n'est guère facile. D'ailleurs la plupart des députés ont du mal je pense à se retrouver dans le fouillis de chiffres qu'il y a dans ce volume. J'avoue sans honte que je trouve cela difficile. Il faut que je me donne beaucoup de mal avant de pouvoir le transmettre au comité des comptes publics, pour pouvoir comprendre le travail de Romain qui se fait à ce comité dans le but de regrouper ces données, afin d'en rendre la compréhension plus facile aux députés.

Lorsque le président du Conseil du Trésor déposera aujourd'hui son budget de dépenses, il va prendre une initiative historique dans la série d'efforts tendant à redonner au Parlement la maîtrise des dépenses. Le Parlement a perdu la maîtrise des subsides. Nous ne disposons que d'un temps insuffisant pour en parler. Tout cela nuit aux députés qui sont chargés par les contribuables, par le pays, de veiller au bon emploi des ressources fiscales.

Un nouveau type de document va résumer les dépenses, qu'il va présenter par «enveloppes» de manière à nous donner une vue d'ensemble de ce qui se passe. Pour moi ce sera un moment historique.

Certains députés de l'opposition et du gouvernement siègent au comité permanent des comptes publics depuis quatre ou cinq ans; mais le bureau du vérificateur général a dépensé quelque 25 millions de dollars pour s'assurer les services des gens les plus compétents du pays en matière de droit, de comptabilité et de gestion et il les a chargés de mettre au point une formule de divulgation de l'information qui permette au gouvernement de rendre compte de l'augmentation considérable de ses dépenses.

Je suis député et pourtant on me refuse un droit qui est accordé aux journalistes. En effet, on leur communique des informations, mais en secret, un secret que mes collègues et moi ne pouvons partager. On nous enterre dans les chiffres au bureau du Conseil du Trésor et, ensuite, nous sommes censés venir ici au nom des Canadiens que nous représentons et interroger le ministre, alors que lui peut compter sur un personnel important et hautement qualifié pour lui souffler des réponses parfaites à toutes nos questions.

A titre de député de l'opposition, je tiens à faire mon travail au nom de tous les Canadiens. Je trouve vraiment inadmissible de ne pas avoir accès à cette information. Je suis à la fois membre du Conseil privé et député. Lorsque nous siégeons au

comité permanent des comptes publics, le vérificateur général, en tant qu'agent de la Chambre des communes, nous traite avec beaucoup de respect, ce qui est loin d'être le cas du Conseil du Trésor.

Je pense que le président du Conseil du Trésor conviendra que mon grief est parfaitement fondé et qu'il voudra rectifier la situation. Pour ce motif, voilà ce que je propose:

Qu'on saisisse le comité permanent des privilèges et des élections du grief d'un député qui s'est vu interdire l'accès du conciliabule du Conseil du Trésor qui s'est tenu à 11 heures du matin le 25 février 1981 et auquel les journalistes étaient invités.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis d'accord avec le député pour dire qu'il est très difficile d'assimiler toute l'information contenue dans un volume de la taille des prévisions budgétaires dans le peu de temps dont il dispose avant de se présenter à la Chambre. Je lui ferai remarquer qu'il ne lui aurait pas été d'un grand secours à cet égard d'assister au huis clos organisé pour la presse. Ce huis clos n'est d'ailleurs pas sans précédent historique. J'ajouterai, madame le Président, que c'est une question à laquelle il serait bon de réfléchir. Les député, si je comprends bien leurs privilèges, ont le droit de recevoir les prévisions budgétaires à la Chambre et non avant.

Une voix: Et pour ce qui est de la presse?

M. Johnston: J'aborderai ces divers points un par un. Il est vrai qu'en d'autres occasions on a établi un précédent dans le cas d'un huis clos organisé pour parler du rapport du vérificateur général. On en organise aussi avant la présentation du budget, mais je ne me rappelle pas avoir été invité à un huis clos lorsque le député de York-Peel (M. Stevens) a déposé ses prévisions budgétaires à l'automne 1979.

M. Stevens: C'étaient vos prévisions budgétaires.

M. Johnston: Il n'y a pas eu de huis clos de ce genre. Il n'y a pas eu de huis clos lors du dépôt des prévisions à la Chambre...

M. Andre: Il n'y a pas eu de prévisions.

M. Johnston: ... au cours du printemps de l'année dernière. La presse s'est plainte du fait que nous avions mis un terme à une tradition qui durait apparemment depuis de nombreuses années et il n'y a pas eu de réunion à huis clos des journalistes. Il existe une tradition voulant que les critiques des partis d'opposition soient invités à rencontrer le président du Conseil du Trésor avant le dépôt des prévisions budgétaires à la Chambre. Ainsi que le député l'a déclaré, c'est ce qui s'est produit aujourd'hui au moment du déjeuner.

Je regrette beaucoup que le député estime que l'on ait pu porter, en quelque façon que ce soit, atteinte à ses privilèges. J'estime que la pratique de la réunion à huis clos constitue une simple courtoisie et non un privilège pour certains. Le privilège de chaque député est de prendre connaissance des prévisions budgétaires à la Chambre des communes. Si le député estime que l'on devrait abolir la pratique consistant à réunir la presse à huis clos c'est une autre affaire et peut-être que le comité auquel il estime que sa question de privilège devrait être soumise devrait aussi se pencher sur cette question.